



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DÉCISION :

Affaire suivie par : Mélissa CHOQUET

CULTURE PATRIMOINE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D25DTCP220

OBJET : RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU RÉSEAU ÉVASION SUD-OUEST – SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition du réseau « Évasion Sud-Ouest » via la demande de renouvellement d'adhésion pour 2026 ;

Considérant que Fumel Vallée du lot souhaite s'associer au réseau « Évasion Sud-Ouest » pour optimiser l'efficacité de diffusion de l'information et de la promotion des sites touristiques ;

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion au réseau « Évasion Sud-Ouest » pour 2026 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) - D'accepter le renouvellement de l'adhésion au réseau « Évasion Sud-Ouest » pour SauveTerre Musée de Préhistoire d'une validité de 1 an ;

2°) - De verser la cotisation fixée par l'AG pour l'année à venir d'un montant de 800 € ;

3°) - De préciser que les crédits seront prévus au budget 2026 ;

4°) - De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

047-200068930-20251205-D25DTCP220-AR
Reçu le 08/12/2025
Publié le 08/12/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 05/12/2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 08 décembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 08 décembre 2025
Publié ou Notifié le : 08 décembre 2025